

**Morteau,
Villers-le-Lac,
Les Fins,
Montlebon,
Grand'Combe-Châteleu,
Les Gras,
Les Combes,
Le Bélieu.**



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES du
VAL de MORTEAU**



Tout Simplement



Hexacath



Fonderie Obertino



Wibratech



Cartonnages Pfahrer

JUILLET 2017



Retrouvez les animations de l'été.
Plaquette disponible en mairies.

Sommaire

- éditorial..... 3
- budget..... 5
- développement économique..... 8
- plateforme du SDIS..... 15
- assainissement..... 16
- Compétence GEMAPI :
point sur l'étude pour
la constitution d'un EPAGE 20
- collecte et traitement des déchets 22
- urbanisme 26
- tourisme..... 28
- jeunesse 36
- culture 40
- pays horloger..... 46
- divers 50
- hommage à Claude Vermot 51



Éditorial

Chers habitants du Val de Morteau,

Notre pays vient de vivre pendant plusieurs mois au rythme de campagnes électorales atypiques, et si l'on intègre les primaires, ce n'est pas moins de huit scrutins auxquels les citoyens français ont été appelés depuis cet automne.

Aujourd'hui les institutions se remettent en place, après les élections législatives des 11 et 18 juin derniers qui ont reconduit avec une large majorité Madame le Maire de Morteau, première vice-présidente de la Communauté de Communes du Val de Morteau, à l'Assemblée Nationale.

Le non-cumul imposera qu'elle quitte ses fonctions exécutives à la Ville et à l'EPCI, ce qui ne l'empêchera pas de continuer à siéger comme conseillère dans l'une et l'autre des collectivités. Nous sommes heureux qu'elle puisse continuer à représenter avec dynamisme notre territoire dont la notoriété nationale s'est développée considérablement depuis cinq ans grâce à son action efficace dans son précédent mandat.

Nous aurons aussi, comme toutes les collectivités locales de France, besoin de son engagement et de son expertise pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités,

tellement mises à mal dans la précédente législature.

Je vous ai informés dans les précédentes éditions de notre bulletin communautaire de la dégradation de la situation financière de notre intercommunalité due, non seulement à la baisse des dotations qui était censée permettre un redressement des finances publiques, ce qui n'a pas été le cas, mais également et surtout à la contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dont la progression devient insupportable puisqu'il a encore augmenté de près de 130 000€ en 2017, passant de 550 000€ en 2016 à 678 000€ en 2017.

C'est une ponction de 35€ qui est faite sur chaque habitant du Val de Morteau pour être reversée à d'autres collectivités.

Dans ce contexte, Monsieur le Préfet considérant que nos taux d'imposition étaient inférieurs aux moyennes nationales, nous invite simplement à augmenter la pression fiscale, ce que nous nous étions toujours refusé à faire depuis 1998.

Néanmoins, le Conseil communautaire a été contraint de procéder à une augmentation très modérée de sa fiscalité et à transférer

une partie de la contribution au FPIC à ses communes membres.

Où donc est le principe de libre-administration des collectivités dans une « République décentralisée » selon les termes de la Constitution ? Par ailleurs, les propos du nouveau Président de la République concernant les collectivités locales sont assez préoccupants. Une nouvelle baisse des dotations de 10 milliards d'euros qui viendraient s'ajouter aux 23 milliards de perte du précédent quinquennat, a été annoncée.

De plus, la suppression d'une partie de la taxe d'habitation, l'obligation pour les intercommunalités d'intégrer de nouvelles compétences sans moyens supplémentaires vont

laisser nos collectivités exsangues alors que les besoins sont là.

Nous devons faire face à une importante remise en état de la piscine. Des chantiers importants sont engagés, heureusement bien subventionnés, comme la nouvelle caserne des pompiers dont le besoin est vital pour l'efficacité de nos vaillants sapeurs pompiers, et les équipements touristiques prévus par le contrat de station.

L'avenir nous laissera-t-il la capacité à investir pour améliorer notre cadre de vie et pour rendre notre territoire plus attractif en matière économique ?

Il faudra des parlementaires vigilants pour soutenir les collectivités locales.

Bien cordialement à vous,

Jean-Marie Binétruy

Président de la Communauté de Communes
du Val de Morteau

.....



Budget

Le budget 2017, dont les graphiques ci-joints vous présentent les grandes lignes, a été approuvé par le Conseil de Communauté de Communes le 28 mars.

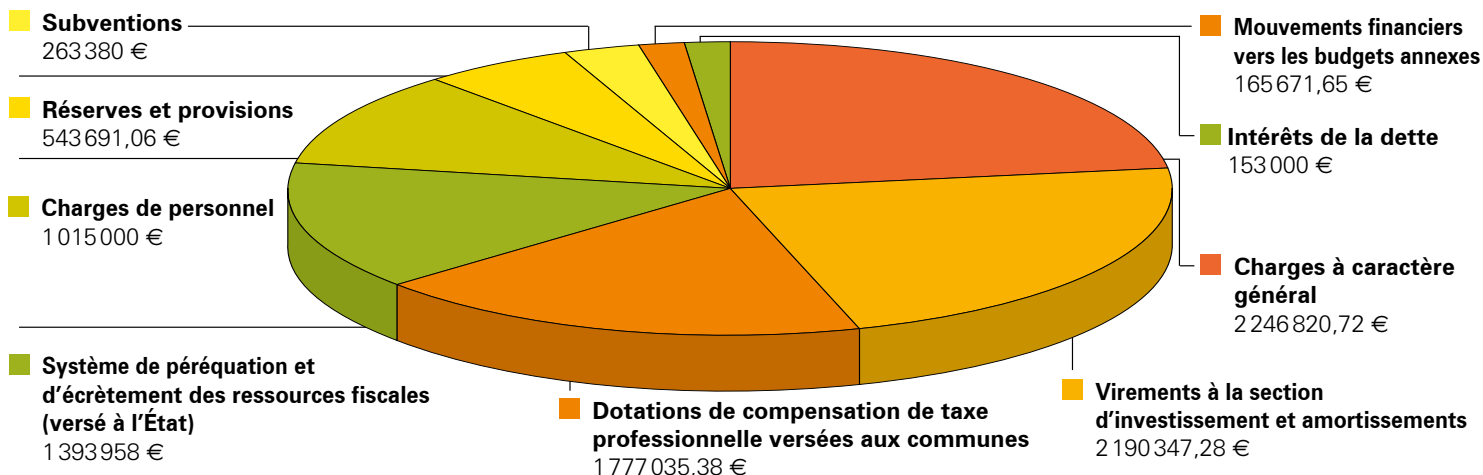
Comme ses communes membres, notre établissement est confronté depuis plusieurs années à la baisse des dotations de l'État : la DGF [Dotation Globale de Fonctionnement] est ainsi passée de 1 749 000 € en 2013 à 1 265 000 € en 2017, soit une perte de près de 500 000 € et une diminution de 28% ! Dans le même temps, les mécanismes de péréquation des recettes fiscales mis en place par l'État n'ont cessé de croître et d'impacter défavorablement nos finances, sur lesquelles pèse ainsi la menace d'un « effet ciseau » que tous nos efforts de bonne gestion visent à écarter.

Témoigne de ces efforts la gestion de notre dette : aucun emprunt n'a été contracté en 2016, aucun emprunt n'a été inscrit dans nos budgets 2017, ceci afin de continuer le désendettement de l'établissement, qui dégage des marges de manœuvre en termes de charge financière et nous permettra dans les années à venir de reconstituer notre capacité d'emprunt. Les intérêts de la dette ne représentent que 1,57% des charges de fonctionnement 2017 du budget principal !

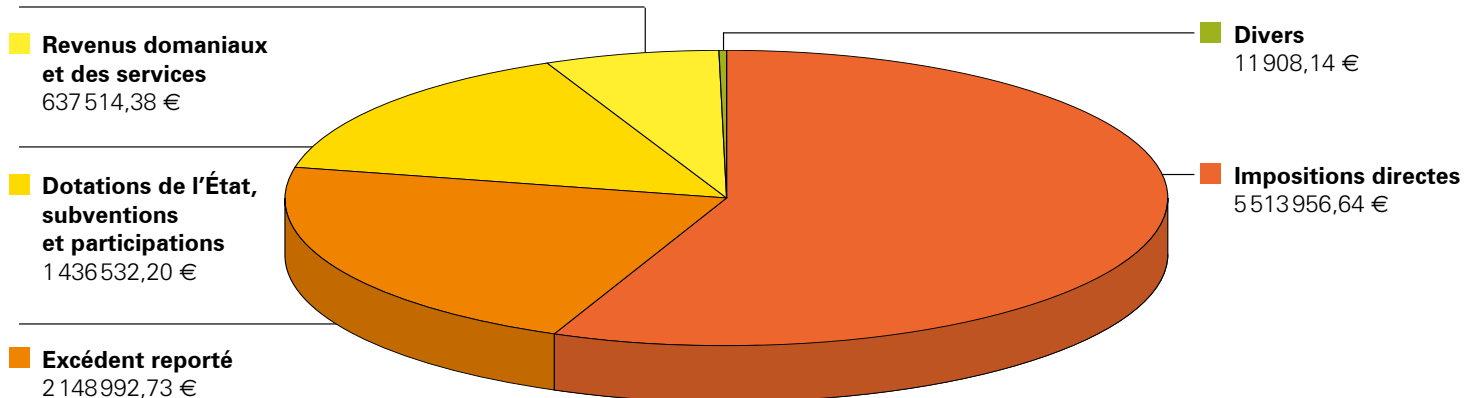
Sans recours à l'emprunt, le projet de budget principal 2017 inclut pourtant un programme d'investissement élevé : 2,5 millions d'Euros (reports + inscriptions nouvelles), incluant notamment la participation de la CCVM à la construction du **nouveau Centre de Secours de Morteau** et les différents projets se rattachant au **contrat de station**, bénéficiant d'un fort taux de subvention – bâtiment 4 saisons du Gardot et aménagement des bassins du Doubs en tout premier lieu.

Comme les années précédentes, la moitié de notre budget consolidé (budget principal + budgets annexes) est consacrée à l'environnement et au développement durable : 24% à l'assainissement collectif, 24% à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Ceci s'explique naturellement par le volume des infrastructures et équipements que représentent de tels services : pour vous en donner un aperçu, l'amortissement des stations d'épuration et réseaux d'assainissement représente un volume annuel de plus de 800 000 € !... ▶

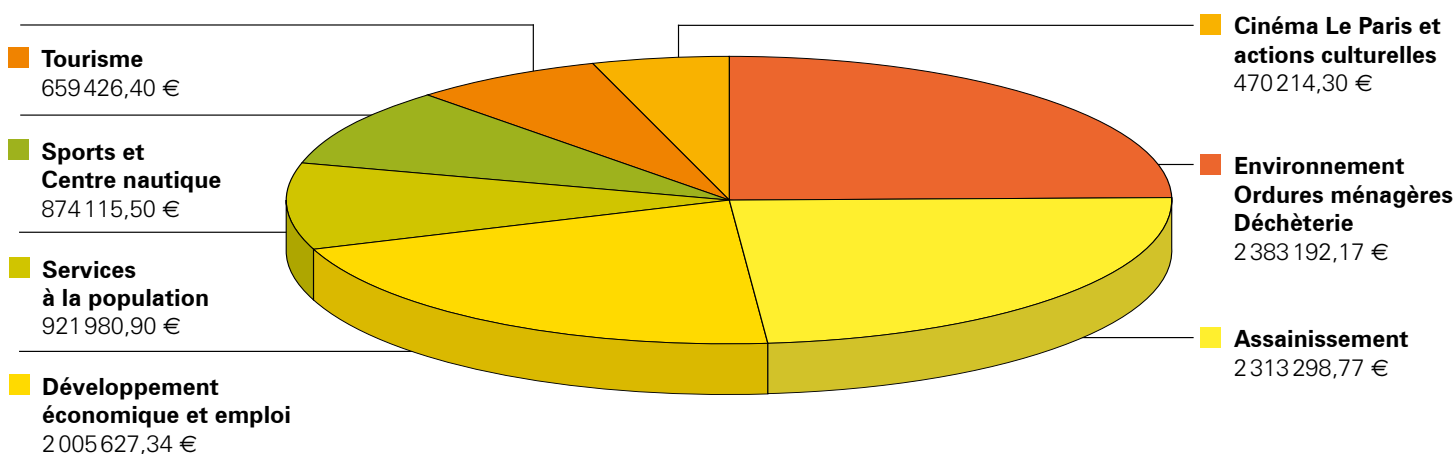
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : TOTAL 9 748 904,09 € (BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2017)



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : TOTAL 9 748 904,09 € (BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2017)



RÉPARTITION PAR COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016 (HORS CHARGES NON VENTILABLES : TOTAL 9 627 855,38 € (BUDGETS ANNEXES INCLUS))



Par ordre de volume budgétaire, **notre troisième champ d'intervention est le développement économique de notre territoire**: zone d'activités du Bas de la Chaux, pépinière d'entreprises, etc. Après quelques mois de vacance, le poste de chargé de développement économique a été pourvu avec l'arrivée dans nos services de **Floriane Parrenin** que de nombreux acteurs du monde économique ont déjà rencontrée.

Les compétences communautaires ne se limitent cependant pas à l'environnement et au développement économique et nombreux sont **les services à la population** dont vous ignorez parfois peut-être qu'ils vous sont **rendus par la CCVM pour le compte des communes** qui lui en ont délégué la compétence :

- Transport à la demande
- Gestion du cinéma Le Paris
- Centre nautique des Fins
- Pistes de ski mais aussi chemins de randonnée et VTT
- Financement du Service d'Incendie et de Secours
- Financement de l'installation du Très Haut Débit sur tout le territoire
- Gestion des bâtiments de la gendarmerie de Morteau, du centre des impôts et de l'espace d'action médico-sociale
- Instruction des dossiers d'urbanisme
- Soutien aux actions culturelles
- Etc.

.....

Développement économique

La cérémonie des vœux au monde économique de la Communauté de Communes a eu lieu le 19 janvier dernier au théâtre de Morteau et a permis de mettre à l'honneur des entreprises, artisans, associations, qui ont marqué l'année écoulée.

Mikael Bourgeois, jeune Designer horloger, a présenté les activités de son bureau d'étude et de design horloger, **Novodess**, ainsi que le développement de sa propre marque «*Mikael Bourgeois*» et son modèle phare «*Thunderbird II*».

Tanguy Huret lui a ensuite succédé sur la scène pour expliquer comment son travail «d'ajout d'un quantième complet et d'une phase de lune à un mouvement de base» lui a permis de remporter le concours interna-

tional de la prestigieuse manufacture allemande A. Lange Söhne en 2016.

Le Groupe 1000 et **l'entreprise Ruggeri** ont présenté le projet de construction du Centre de Secours Renforcé de Morteau dont les travaux ont commencé le 8 décembre 2016 avec la pose de la première pierre.

Enfin, le **Club affaires du Val de Morteau** a présenté ses différentes activités avec notamment le soutien financier à ses deux clubs partenaires (Vélo Club Morteau Montbenoit et Badminton Val de Morteau) et la partie plus «business» avec ses 56 entreprises adhérentes pour lesquelles il s'emploie à favoriser les échanges et à mettre en valeur les activités de chacune.



Le 6 mars, la salle du Temps Présent, au Château Pertusier, a accueilli une conférence organisée par la Banque de France et la CCI du Doubs ayant pour thème l'économie frontalière.

Après un point sur le contexte économique mondial, Monsieur Sage, chargé d'études à la CCI a fait un focus sur la situation et les perspectives de notre territoire.

L'étude «10 ans d'économie frontalière» est basée sur le DSES (dispositif de suivi des effets suisses) de la CCI du Doubs. Elle constate une hausse très importante des frontaliers ces 10 dernières années, on passe de 15 000 à 25 000 frontaliers franc-comtois en Suisse entre 2006 et 2014. C'est environ 40% des actifs de notre zone d'emploi qui travaillent en Suisse.

L'horlogerie concerne environ 10 000 emplois. C'est un secteur qui connaît des tensions et l'étude montre que les perspectives pour les années à venir vont dépendre de différents facteurs :

- l'orientation de l'industrie horlogère : montre connectée, distribution multi-marques, retour de la sous-traitance.
- la stabilité du franc suisse.
- la libre circulation et l'évolution des lois suisses conduisant à une frontière plus «rigide».

Le défi sera de s'adapter aux modifications à la fois dans nos liens avec la Suisse, au sein de nos entreprises à travers la diversification ou la formation, mais également sur notre territoire en adaptant nos infrastructures.

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Repoussée de nombreuses fois, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux (hors locaux industriels de grande taille) voulue par le Gouvernement est désormais effective, et s'appliquera dès l'automne 2017 sur la taxe foncière (TF) des professionnels et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La nouvelle valeur locative est désormais égale au produit de la surface par un tarif départemental au mètre carré, calculé par les services fiscaux à partir des loyers réels constatés sur le département, pour chacune des 38 catégories d'activités économiques répertoriées (bureaux, magasins, hôtels, restaurants, dépôts, etc.). Ce produit est éventuellement ajusté par un coefficient de localisation, représentant un secteur locatif homogène au sein de chacune des communes.

La délimitation des secteurs d'évaluation départementaux, les tarifs par catégorie de locaux et les coefficients de localisation ont été déterminés par des commissions départementales (formées de maires, de présidents d'intercommunalités et de contribuables désignés par le Préfet), après avis des commissions intercommunales des impôts directs (CIID), puis arrêtés par le Préfet du Doubs.

Des dispositifs spécifiques (neutralisation, planchonnement et lissage) ont été mis en œuvre, pour atténuer l'impact de cette révision pour les contribuables tout en évitant de déséquilibrer les ressources fiscales des collectivités. Malgré de nombreuses demandes, les élus de la CCVM ne disposent à ce jour d'encore aucune simulation des services fiscaux pour juger de l'impact de cette réforme nationale sur les locaux commerciaux et professionnels du val de Morteau.

Label Préférence Commerce

La cérémonie de remise des **labels Préférence Commerce**, décernés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs a eu lieu le vendredi 14 avril, à la salle d'Honneur de la Mairie de Morteau.

Cette démarche de progrès a été mise en place dans le cadre du FISAC. Les commerçants volontaires ont été évalués sur leurs **qualités d'accueil et de conseil**, 80 points de contrôle sont notés par un conseiller ou par un client mystère.

Onze commerces ont été récompensés, félicités pour leur implication et leur savoir-faire.

Philippe Gille, vice président de la CCI 25 a remis les diplômes, accompagné par **Sylvie Robert**, conseillère Commerce & Création.

Jean-Marie Binétruy, président de la CCVM, a chaleureusement félicité les commerçants,

et souligné l'importance du commerce de proximité dans nos villes.

La cérémonie a été suivie par un excellent buffet réalisé par la maison Viennet de Villers-le-Lac, lauréate du label.

.....
Les commerces ayant obtenu le label sont :

- Librairie Les 3 Souhais
- Jacoulot Primeur
- Le Chalet Jacquet
- Liberté Fitness
- Thomas Laresche Artisan Chocolatier
- Florilège
- Parfumerie Anne-Charlotte
- Le Fournil de Morteau
- La Fruitière
- Boulangerie Pâtisserie Viennet
- Rième Boissons



Prise de Fonction de Floriane Parrenin

Début mars, la Communauté de communes a accueilli **Floriane Parrenin**, en remplacement de Catherine Louvrier sur le poste de **Chargée de Mission développement Économie**.

Madame Parrenin a choisi de rejoindre la collectivité après une expérience de 15 années dans une agence d'emploi.

Elle a eu différents postes toujours au contact des entreprises. À travers la problématique de l'emploi, elle a appris à connaître les particularités économiques du secteur et bénéficie d'un solide réseau.

Son intérêt pour ce poste est lié à la fois à la connaissance qu'elle a des acteurs économiques locaux mais également à son attachement au Val de Morteau.



Chargée de l'**accompagnement de tous les projets économiques sur la communauté de communes** : création, reprise, déménagement, aides et conseils tant au niveau des commerces, que de l'artisanat et de l'industrie, elle reste à votre écoute.

floriane.parrenin@morteau.org • 03 81 68 56 91 • Bureau en mairie de Morteau

Carte Valcommerces



Créée en 2007 à l'initiative de l'union des commerçants et artisans du Val de Morteau, l'UCAVM, la carte de fidélité Valcommerces est une carte unique valable chez les commerçants partenaires du Val.

Le bureau de l'association a changé à plusieurs reprises, les habitudes d'achats et de promotion des consommateurs sur le Val également.

Aussi, une réflexion est entamée avec le fournisseur de cette carte pour la mise en place d'un nouvel outil, plus moderne, groupant carte et application mobile.

Ce changement devrait apporter aux clients de nombreuses possibilités supplémentaires pour bénéficier du meilleur service auprès de leurs commerces de proximité.

FISAC solde de l'opération

La troisième et dernière tranche du Fisac, **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce**, initié en 2007, a pris fin en février 2017.

Les dossiers sont donc désormais clos.

Ce sont **62 entreprises du Val** qui auront été aidées par le Fisac. C'est un programme qui a permis, en particulier, de moderniser notre

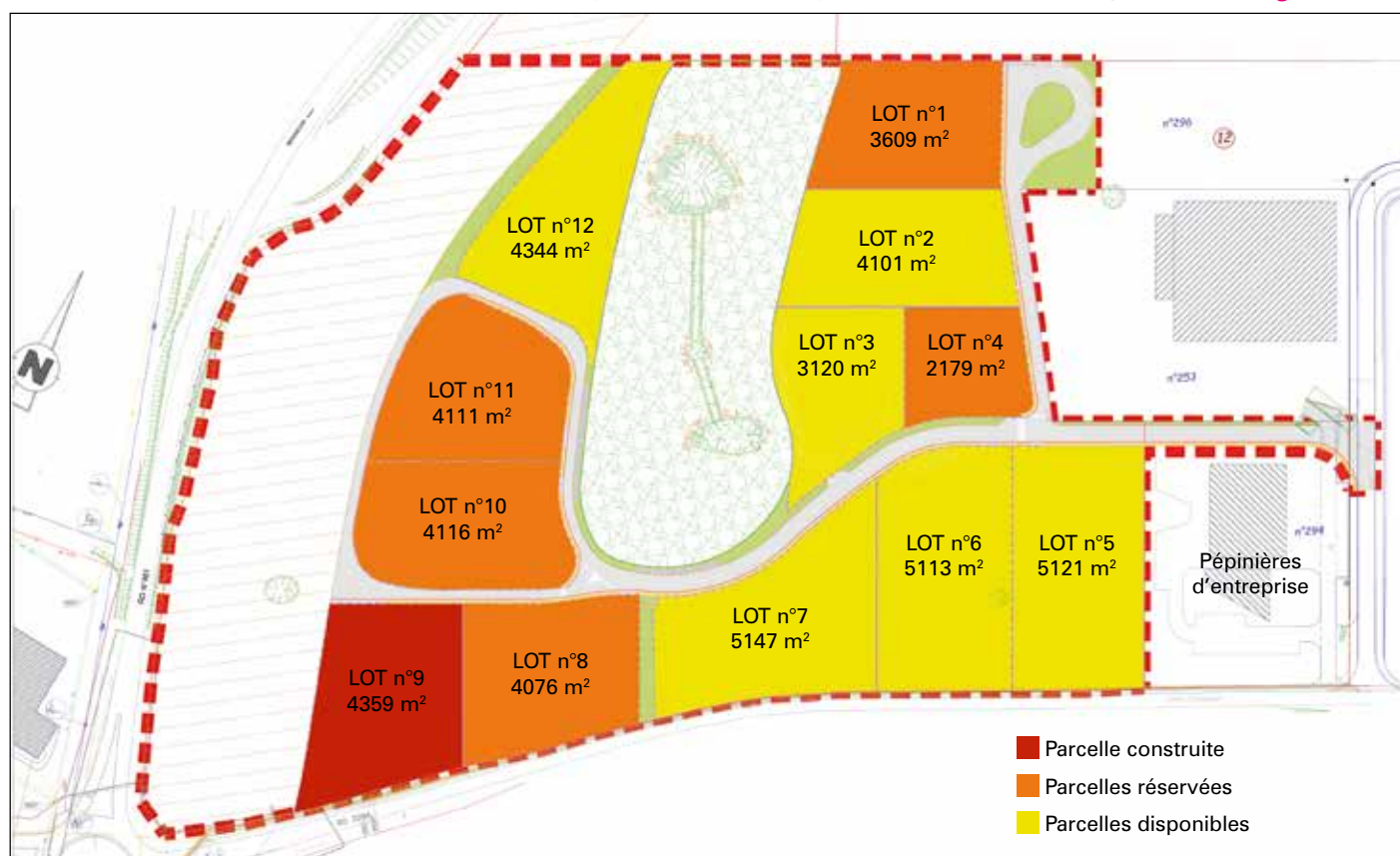
commerce et de rendre plus accessibles et plus attractives les boutiques de centre-ville.

En dehors des commerces, **d'autres projets ont été soutenus financièrement** comme la mise en place des chartes qualité avec la CCI, la communication sur la zone du Clair aux Fins ou encore une partie des animations lors du Flambée de la Morteau.

ZA du Bas de la Chaux parcelles disponibles

Des parcelles sont encore disponibles à la vente sur la Zone d'Activités du Bas de la Chaux, gérée par la Communauté de communes. Le prix est de 24€ HT le m².

Contact: Valérie Lamanthe 03 81 68 56 56 (n° du secrétariat) ou valerie.lamanthe@morteau.org



Reprises Isa France et Péquignet

Isa France a été reprise par Axon' Câble, de Montmirail, dans la Marne. L'entreprise avait été placée en redressement judiciaire depuis le 5 octobre 2016 et deux dossiers avaient été déposés pour la reprise.

Le groupe Axon' Câble emploie 1900 salariés dans le monde dont 700 en France. C'est lui qui a été choisi par le tribunal de commerce de Besançon le 21 décembre 2016. Il a gardé 45 des 74 salariés d'Isa. Isa France s'appelle dorénavant Axon' Nanotec Sas. **L'activité est maintenue à Villers-le-Lac**, c'est un soulagement pour la direction du site, très impliquée lors de cette reprise.



La société Péquignet, emblématique de l'horlogerie mortuacienne a connu elle aussi une période particulièrement difficile, avant d'être placée en liquidation judiciaire en novembre 2016. Le tribunal de commerce a statué sur la reprise le 22 février 2017. **C'est la proposition de 4 cadres qui a été retenue.**



Ils souhaitent conserver les activités de la maison. Ils ont gardé 16 salariés et vont continuer à fabriquer et à commercialiser deux gammes de montres: **Calibre Royal et Mooréa.**

Produits régionaux médaillés au salon de l'agriculture

L'agriculture de notre Val a été récompensée pour la qualité de son élevage et de ses produits lors du salon de l'agriculture.

Dans la catégorie « charcuteries »

- *Saucisses à cuire:*
 - Saucisse de Montbéliard: Médaille d'argent pour **Morteau Saucisse**
 - Saucisse de Morteau IGP: Médaille d'or pour **Morteau Saucisse**, Médaille d'argent pour les **salaisons Decreuse**

Dans la catégorie « vaches Montbéliardes »

- *Femelles en première lactation:* **Gaec Billod** (Montlebon), 4^e place pour Jeanne

- *Femelles en 6^e lactation et plus:* **Gaec Chabod -Sancey Richard** (Grand'Combe-Châteleu), 4^e place pour Bouba

Dans la catégorie « cheval Comtois »

- *Concours Modèles et Allures -Juments (CMAC2):* **Gaec Monney** (Montlebon), 4^e place pour Étoile du Lac 4



Le Très Haut Débit par la fibre optique disponible chez vous !

Conscient de l'enjeu du très haut débit pour l'attractivité économique et sociale de son territoire, le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (auquel la CCVM participe à hauteur de 10€ / habitant soit plus de 200 000€ /an pendant 15 ans), composé du Département du Doubs et des intercommunalités, est à l'initiative de ce projet ambitieux visant à couvrir l'ensemble du département en fibre optique d'ici 2024.

La commercialisation de la fibre optique avance et plusieurs communes bénéficient déjà de la fibre. Entre le mois de septembre et d'octobre, Morteau, Villers-le-Lac, Montlebon, Les Combes, et Les Fins (hors la partie qui a fait l'objet d'une montée en débit en 2012) seront pratiquement entièrement fibrées. Grand'Combe-Château et Les Gras bénéficieront de la fibre en

décembre 2017 pour une première partie puis en août 2018 pour la seconde partie. La fibre sera disponible en octobre/novembre au Bélieu. Certains habitants de la Communauté de Communes du Val de Morteau peuvent déjà bénéficier de cette nouvelle technologie et profiter d'offres modulables Triple-Play (Internet – TV – téléphone) jusqu'à 1 Gbit/s. Ce débit leur permet de **profiter au maximum de leurs appareils connectés, sans limites, ni ralentissements.**

Les entreprises de la CCVM, quels que soient leur taille et leur domaine d'activité (industrie, agriculture, artisanat, commerce de détail...), peuvent également bénéficier d'un raccordement à la fibre optique et ainsi profiter des nouveaux usages numériques pour leur développement.

La liste des opérateurs spécialisés pour le marché télécom « entreprises » sont à retrouver sur le site www.doubs-thd.fr

Les opérateurs Grand Public présents sur le réseau sont :



comcable.fr
09 69 36 01 20



k-net.fr
09 72 35 03 50



ozone.net
09 73 01 10 00



wibox.fr
09 87 87 00 00



telwan.fr
09 72 32 88 67



maboxinternet.fr
03 81 68 26 85

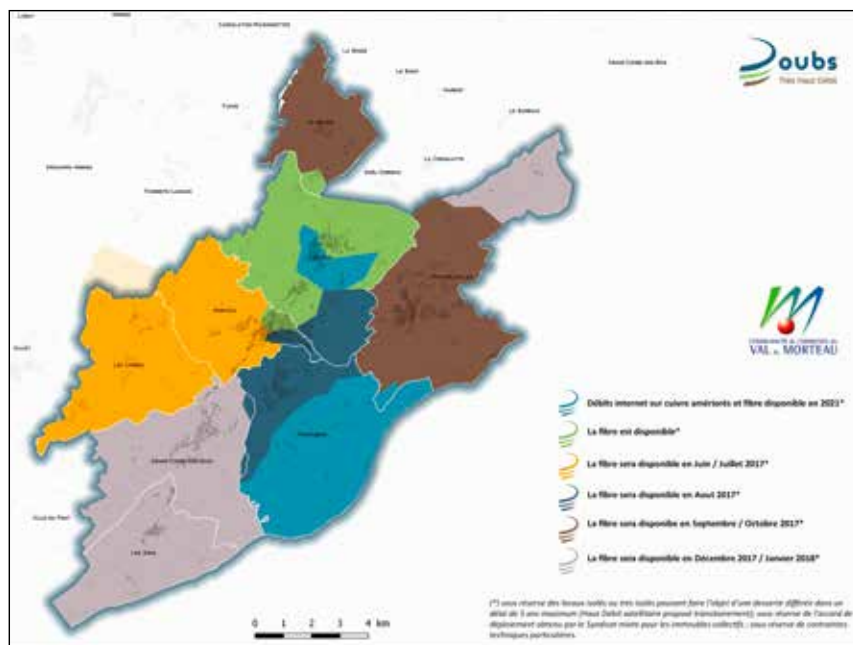


lafibrevideofutur.fr
09 70 25 26 27



coriolis.com
09 70 71 55 55

Pour plus de renseignements et tester votre éligibilité à la fibre optique :
Doubs La Fibre, filiale du Groupe
Altitude Infrastructure • www.doubs-thd.fr
contact@dsp.doubs-thd.fr - 09 70 02 07 60



Plateforme du SDIS



Les travaux de construction de la nouvelle caserne du SDIS à Morteau suivent leur cours. En passant par la rue du Bief, on peut déjà voir les travaux d'élévation du 1^{er} étage.

Le bâtiment, écoresponsable, s'étendra sur une surface de 1 700 m². Il comprendra cinq bureaux, un bureau pour la section des jeunes sapeurs-pompiers, une salle de détente, un local d'alerte, des vestiaires, treize travées véhicules, un local de décontamination, un magasin, un atelier, un atelier pour les appareils respiratoires isolants avec compresseur d'air respirable, des locaux de rangement/dépôt, un local de sport et un cabinet médical.

La participation de la Communauté de Communes s'élève à 986 445 € représentant près de 30% du total de l'opération, à laquelle s'ajoute la cession à l'euro symbolique du terrain d'assise, viabilisé et plate-formé.

Assainissement

Programme de travaux pour l'année 2017

Compte tenu des contraintes budgétaires, l'enveloppe annuelle affectée aux travaux d'assainissement est limitée à 400 000 € HT. Pour cette année, les efforts se concentrent essentiellement sur la commune de Villers-le-Lac dans le cadre du programme de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dont le but est **d'améliorer la collecte et de supprimer les débordements d'effluents** dans le Doubs par temps de pluie. Cette année, le service assainissement s'est associé avec la mairie de Villers-le-Lac et le Syndicat des eaux du Plateau du Russey pour coordonner et optimiser les travaux au niveau de la rue de la Forêt. C'est la première tranche d'une série de trois.

Les travaux consisteront à remplacer un réseau unitaire très dégradé par deux réseaux séparés pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur une distance de 800 m.

Le **coût de l'opération** est :

- Travaux 215 764,00 €
 - Maîtrise d'œuvre 10 356,67 €
 - Frais de contrôles 3 543,00 €
- Soit un total de 229 664 € HT.

À cela s'ajoute le montant des travaux avancés par les communes de Morteau et de Grand'Combe-Châteleu en raison de travaux non prévisibles. Ainsi, l'enveloppe de cette année prévoit de :

- rembourser la commune de Morteau suite aux travaux d'assainissement du rond-point rue Victor Hugo pour un montant de 62 412,82 € HT.
- rembourser la commune de Grand'Combe-Châteleu suite aux travaux dans la rue Rosignier pour un montant de 28 299,09 € HT.

Une partie de l'enveloppe sera consacrée à des petits travaux : réparation de canalisations, réparation de branchements particuliers, réfection de regards de visite, suppression et/ou modification de déversoirs d'orage et lutte pour l'élimination des eaux claires parasites !



Montlebon est reliée à la nouvelle station d'épuration

La station d'épuration dernièrement construite sur la commune de Grand'Combe-Châteleu est conçue pour traiter les eaux usées des communes de Grand'Combe-Châteleu, de Les Gras, de Montlebon et des quartiers ouest de Morteau.

Un an après sa mise en service, la totalité des eaux usées de la commune de Montlebon a été basculée sur la nouvelle station d'épuration. Il aura fallu près de deux ans de procédures diverses et de démarches administratives pour y aboutir. À l'automne 2016, les travaux de pose du poste de refoulement et de la conduite de refoulement ont débuté.

2 600 mètres de canalisations ont été posées à l'aide d'une trancheuse pour, à la fois, limiter l'impact des travaux (éviter la rotation de véhicules dans les zones naturelles et les pâtures) et éviter le compactage des sols, et gagner en temps de réalisation. Il est à noter que la DDT demandait la non-utilisation de matériaux drainants pour poser la canalisation.

.....

La mise en service de la ligne électrique alimentant le poste de refoulement s'est faite le 23 décembre 2016. Ensuite la mise en route du poste de refoulement s'est déroulée en 3 étapes: raccordement définitif pour alimenter le poste le 10 janvier 2017, essai de pompage le 7 février 2017 et mise en eau du poste le 15 février 2017 avec la pose des derniers mètres de canalisation.



La capacité de la station d'épuration a augmenté de près de 2 000 équivalents habitants, ce qui représente autant de charge en moins à la station d'épuration de Morteau. Il faut attendre quelques mois pour véritablement évaluer l'impact de l'opération sur le fonctionnement des stations d'épuration.

La dernière tranche de l'opération aura lieu à l'horizon de 2021 avec le basculement des quartiers ouest de Morteau.

Le coût global de cette opération est de 446 374,34 € HT, subventionnés à hauteur de 67 402 € par l'Agence de l'eau et le Département.

.....

L'opération collective Limitox se poursuit sur la CCVM

Depuis le 1^{er} septembre 2015, la Communauté de Communes du Val de Morteau s'est associée au Syndicat Mixte du Dessoubre, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la CCI du Doubs, pour mener à bien l'opération collective Limitox.

Cette opération a pour objectif de rendre visite aux entreprises pour :

- **Connaître, suivre et réduire le flux des pollutions toxiques** issues des effluents industriels qui sont déversés dans le réseau d'assainissement collectif.
- **Améliorer la collecte des déchets dangereux.**
- **Sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques environnementales** afin de prévenir et gérer les pollutions accidentelles.

Les premières visites réalisées par le Syndicat se montraient encourageantes et ces observations se sont confirmées cette année. En effet, sur le territoire de la CCVM, près de 34 entreprises ont été contactées et 22 ont fait l'objet d'une visite. Parmi elles, deux entreprises ont d'ores et déjà engagé des travaux pour réduire le risque de pollution et huit autres s'appêtent à le faire.

Pour rappel, dans l'hypothèse où ces visites mettraient à jour la nécessité de procéder à la mise en conformité des installations, les établissements concernés peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau (de 30 à 60% selon la problématique et la taille de l'entreprise).

*Toute entreprise, qui souhaite améliorer la qualité de ses rejets et/ou prévenir des pollutions accidentelles par la mise en place d'équipements spécifiques, peut directement prendre contact avec la technicienne en charge d'animer l'opération Limitox : **Océane CONTOZ**, Chargée de mission micropolluants Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du Bassin Versant*
3, rue du Clos Pascal - 25190 Saint-Hippolyte - 0381 31 00 90 / 07 79 42 55 78 - ocontoz@smix-dessoubre.fr

Cette opération se tiendra jusqu'au 31 décembre 2018.



Claire Nicolas de la CCI du Doubs et
Océane Contoz du Syndicat Mixte du Dessoubre

Nouveaux tarifs de la PAC

La Communauté de Communes a instauré une participation financière pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour toute nouvelle construction dès le 1^{er} janvier 2013. Cette participation est introduite par la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 (Article 30). La commission assainissement avait alors décidé de calculer le montant de la PAC comme suit :

- habitat individuel : < 150m² à 700€ et > 150m² à 1200€
- habitat collectif : 1200€ jusqu'à 2 logements et 200€ par logement supplémentaire

Pour éviter l'effet de seuil et rendre cette contribution plus progressive, la commission assainissement a proposé de réviser la méthode de **calcul de la PAC de la façon suivante** :

- habitat individuel : 800€ jusqu'à une surface de plancher de 120 m², auxquels s'ajouteront 7€ par m² supplémentaire
- habitat collectif : 1200€ jusqu'à 2 logements et 250€ par logement supplémentaire

Ces nouveaux tarifs validés en Conseil communautaire le 26 mars 2017 sont applicables pour toutes nouvelles constructions à partir du 1^{er} avril 2017.

Assainissement non collectif

Le X^e programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse permet de soutenir financièrement les démarches groupées de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs considérés comme à risque environnemental ou sanitaire et dont la construction est antérieure à 1996.

La collectivité a décidé d'animer ce type d'opération et d'instruire les dossiers de demande de subvention pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Les particuliers volontaires qui souhaitent bénéficier de cette aide, jusqu'au 1^{er} décembre 2018, devront au préalable faire l'objet d'un diagnostic de leur installation, d'une évaluation de l'éligibilité puis signeront une convention de mandat avec la collectivité. Cette convention de mandat précise que le particulier reste maître d'ouvrage des travaux et s'engage par convention avec la collectivité. La collectivité percevra alors pour le compte du particulier les aides attribuées avant de les lui reverser après la réalisation du contrôle de bonne exécution. Le montant de cette aide forfaitaire est plafonné à 3300€ par installation.

Une première opération groupée a eu lieu et a concerné 11 foyers.

Les particuliers peuvent se renseigner auprès du Service Assainissement en appelant au 03 81 68 56 56.

Compétence GEMAPI : point sur l'étude pour la constitution d'un EPAGE

La loi du 24 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) attribue aux communes **une compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations**, dite compétence GEMAPI. Cette compétence regroupe les missions suivantes :

- aménagement des bassins hydrauliques
- entretien des cours d'eau, lacs ou plans d'eau et de leurs accès
- défense contre les inondations
- protection et restauration des sites, des

écosystèmes aquatiques, des zones humides et des forêts riveraines.

Cette compétence sera transférée automatiquement à la Communauté de Communes du Val de Morteau au 1^{er} janvier 2018. Aussi, la CCVM s'est-elle, dès le printemps 2016, associée à l'étude de faisabilité d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) couvrant le territoire des bassins versants Haut-Doubs, Drugeon et Loue, afin de mettre en œuvre des actions cohérentes. L'étude, portée par le syndicat



Réunion de repérage cartographique des milieux humides

Rappel des consignes de tri

Dans le **BAC JAUNE**, les déchets doivent être déposés EN VRAC, SANS SAC et NON-IMBRIQUÉS les uns dans les autres.



Les autres plastiques (films, barquettes, pots,...) et les papiers souillés doivent être déposés dans le **BAC VERT** avec les autres déchets en sacs.



Collecte et valorisation des déchets

Rappel des performances

DÉSIGNATION	2012 (avant RI) KG/HAB	2014 KG/HAB	2015 KG/HAB	2016 KG/HAB	OBJECTIFS PREVAL
ORDURES MÉNAGÈRES	271,81	172	169	167	180
TRI	29,66	64	61	60	63
VERRE	48,78	51	48	48	50
REFUS Kg/hab	2,98	7,80	8,16	8,88	
%	10,06	12,19	13,44	14,77	

Pour l'année 2016, le tonnage de tri ne contient pas le papier collecté par la benne mise à disposition des associations. Si l'on prend en compte ce tonnage, nous atteignons 69,01 kg/hab/an.

La quantité de déchets par flux semble se stabiliser après les grands changements observés avec le passage à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2014.

Cependant, on peut noter que les quantités de refus augmentent régulièrement, nous vous rappelons qu'il est important de bien respecter les consignes de tri ceci afin d'éviter des surcoûts pour l'ensemble des usagers du service déchets.



Vous avez peut-être vu dans vos journaux ou entendu parler à la radio d'une extension des consignes de tri pour les plastiques. Cette extension ne concerne pas notre territoire mais celui autour de Besançon. C'est l'Eco-organisme Eco-emballages qui autorise les collectivités à trier plus de plastiques.

Nous ne sommes, pour le moment, pas concernés.

Un coup de propre
pour les points d'apports
volontaires !

**Début avril, la société Anco a nettoyé
intérieurement et extérieurement toutes
les colonnes à verre de la Communauté
de Communes.**

Merci de respecter ces plate-formes de collecte
de verre, en ne déposant pas d'autres déchets
à leur pied.



Le gourmet bag

**Pas le temps de finir votre assiette ou les
yeux plus gros que le ventre au restaurant ?
une solution existe : le Gourmet Bag!**

Le Gourmet Bag permet au client de conti-
nuer à savourer son repas en le terminant
chez lui. Cette petite boîte à emporter est
également un excellent outil pour réduire le
gaspillage alimentaire. Préval Haut Doubs,
en partenariat avec de nombreux acteurs,
souhaite encourager l'utilisation du Gourmet
Bag et propose aux restaurants de mettre en
place cette pratique.

Ce sont 50 restaurants qui se sont impliqués
dans cette démarche dont neuf établisse-
ments sur le territoire de la Communauté de
Communes.



Retrouvez la liste des restaurants
sur www.preval.fr



Projet de réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges

Le collège Jean-Claude Bouquet a répondu favorablement à un appel à manifestation d'intérêt lancé par le Conseil départemental du Doubs et Préval Haut Doubs afin de **sensibiliser les élèves sur le site de Morteau et le site de Villers-le-Lac**.

Un comité de pilotage s'est donc mis en place réunissant un représentant des équipes de cuisine, de l'équipe pédagogique, la gestionnaire, la vie scolaire. Le but de ce comité est de travailler tous ensemble afin de sensibiliser le maximum de personnes sur cette thématique.

Les équipes de cuisine ont donc reçu l'accompagnement d'un organisme de formation avec une journée théorique et des journées en cuisine pour trouver des pistes d'**amélioration de réduction du gaspillage alimentaire**.

Durant 15 jours, les élèves ont trié les restes de leur plateau pour effectuer une pesée et ainsi identifier l'origine du gaspillage.

En parallèle de cette action commune, sur chaque site, un groupe d'élèves volontaires s'est formé et sera chargé de créer des supports originaux pour restituer des astuces anti-gaspi aux autres élèves.

Vous êtes une association organisatrice d'événements ?

La Communauté de Communes accompagne les associations dans l'organisation de leurs événements afin d'améliorer la gestion des déchets.

- **Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables**: il est possible de vous livrer des bacs verts et jaunes (les déchets non présentés dans des bacs pucés ne peuvent pas être collectés par nos équipes).
- **Collecte des emballages en verre**: pensez à bien trier ces déchets sur le site et ensuite utiliser les conteneurs à verre présents sur votre commune.
- **Gobelets réutilisables**: Préval (établissement public pour la Prévention et la Valorisation des déchets du Haut Doubs) propose des gobelets consignés Ecocup en prêt.



- **Affiches à votre disposition**: Afin de sensibiliser les bénévoles, il est possible d'obtenir des affiches reprenant les consignes de tri des déchets présents sur votre manifestation.

Contact : Service déchets de la CCVM
0381 685682 - ou dechets@morteau.org
Conseillère du Tri et de la Prévention -
Pauline Prêtre - 0635 150849
info.morteau.russey@preval.fr

Urbanisme

Bilan d'activité du service instructeur de la CCVM

Répartition par commune du nombre de dossiers traités en 2015 et 2016 :

COMMUNES	NB DE DOSSIERS DÉPOSÉS EN 2015	NB DE DOSSIERS DÉPOSÉS EN 2016
LE BÉLIEU	17	28
LES COMBES	21	26
LES FINS	82	87
GD COMBE CHÂTELEU	53	52
LES GRAS	22	25
MONTLEBON	59	87
MORTEAU	128	143
VILLERS-LE-LAC	178	200
TOTAL	589	648

En 2016, le service urbanisme a instruit 648 dossiers de demande d'occupation du sol, pour 589 en 2015 et 540 en 2014, soit **une augmentation de 10% en un an**.

Villers-le-Lac est la commune ayant la plus forte activité en matière d'aménagement sur la Communauté de Communes du Val de Morteau avec 178 dossiers déposés en 2015 et 200 en 2016.

Morteau reste relativement stable par rapport aux années précédentes avec 128 dossiers déposés en 2015 et 143 en 2016.

Actualité législative : Recours à l'architecte

Le décret n°2016-1738 du 14 décembre 2016 publié au Journal officiel du 16 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte fixe à 150 m² de surface de plancher le seuil au-delà duquel le recours à un architecte est obligatoire pour les personnes physiques qui édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole.

Cette disposition est applicable aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017.



Prise de fonction de Virginie Couturier

Après 11 années d'expérience en instruction du droit des sols dans une collectivité territoriale du Haut Doubs, **Virginie Couturier a rejoint l'équipe du service urbanisme** de la Communauté de Communes du Val de Morteau en janvier 2017. Avec ses collègues, elle est ainsi désormais **chargée d'instruire les dossiers d'urbanisme** pour l'ensemble des communes de la CCVM (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et certificats d'urbanisme opérationnels), les Maires restant décisionnaires et signataires de ces autorisations du droit des sols. Elle assure également **l'accompagnement des administrés et des communes dans leurs projets**.

Opposition au transfert de la compétence PLU

La compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) fait désormais partie du bloc obligatoire des communautés de communes, sauf opposition de la majorité qualifiée des communes membres.

Les communes de la CCVM, dont la plupart sont actuellement en cours d'adoption d'un nouveau PLU, ont souhaité poursuivre cette

démarche en conservant toute la responsabilité du développement de leur territoire. Elles se sont donc opposées au transfert automatique de la compétence PLU à la CCVM.

Précisons cependant que la cohérence de leur développement respectif est assurée par le travail en cours sur le SCOT et sur le projet de Parc naturel Régional du Doubs horloger.

Tourisme

Fusion des Offices de Tourisme du Pays Horloger

Évoquée de longue date, et initiée par la réalisation d'un site internet et d'éditions communes, la démarche de «fusion» des Offices de Tourisme de Saint-Hippolyte, Maîche-Le Russey, et du Val de Morteau-Saut du Doubs, a débuté en 2015.

Après un long travail en interne mené par les personnels et les dirigeants des trois associations existantes et au terme d'un processus juridique, la fusion-création a été décidée. L'Office de Tourisme du Pays Horloger a donc été créé le 25 mars dernier lors d'une

assemblée générale constitutive. Laurence Péquignet, hébergeur propriétaire de chambres d'hôtes, a été élue Présidente. En juin, lors d'assemblées générales extraordinaires, ont été votées les modalités de fusion des «anciennes» associations au sein de la nouvelle structure pour que l'Office de Tourisme du Pays Horloger soit effectif. Cette structure, pertinente à l'échelle de sa destination touristique, permet d'engager des actions collectives et de dynamiser le tourisme en Pays Horloger.



Les nouveaux membres du bureau de l'Office de Tourisme du Pays Horloger : **Laurence Péquignet**, *présidente* ; **Françoise Beauflis** et **François Boinay**, *vice-présidents* ; **Pascal Viennet**, *secrétaire* ; **Maryse Mainier**, *secrétaire-adjointe* ; **Joseph Parrenin**, *trésorier* ; **Jean-Jacques Venditti**, *trésorier-adjoint*.

Élagage des bassins du Doubs

Après l'étude paysagère, les demandes d'autorisation pour les sites classés au titre de la biodiversité, des paysages et de la loi sur l'eau, ont été déposées et devraient aboutir cet été.

Place maintenant à la phase travaux qui débutera en octobre de cette année.

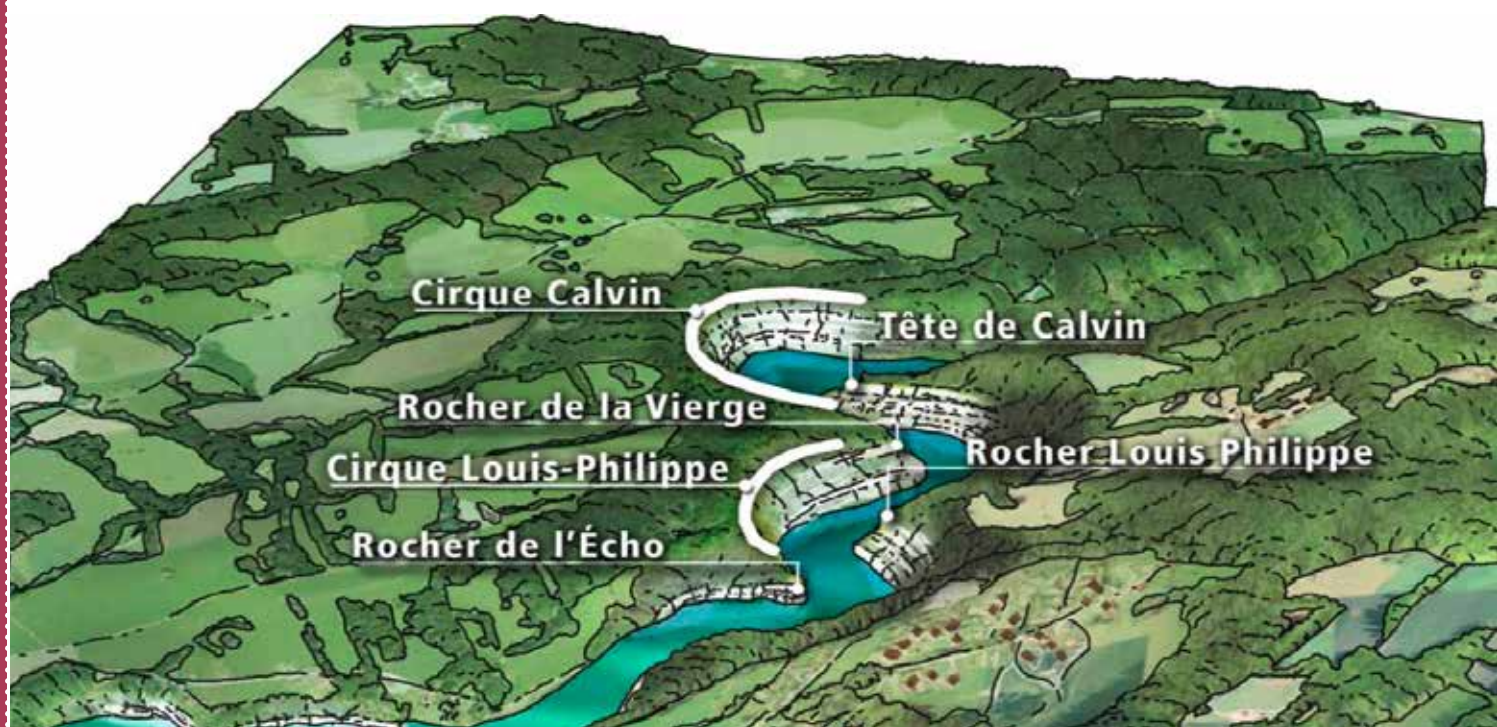
Par voie terrestre, la visibilité depuis les belvédères sera restaurée en taillant la végétation qui les envahit. Le long des sentiers, les arbres morts ou dépérissant seront coupés pour la sécurité.

Par voie fluviale en raison des contraintes du milieu et d'accessibilité, quatre sites seront traités prioritairement: rocher de

l'Écho, cirque Louis Philippe, rocher de la Vierge, cirque Calvin. Il s'agira essentiellement d'un travail paysager pour valoriser la présence des falaises en dégagant ponctuellement les végétations arborées et arbustives.

Ces travaux contribueront en outre à la restauration des pelouses calcaires des corniches qui sont de plus en plus gagnées par la progression de la forêt.

Ils amélioreront la perception du minéral dans un milieu fortement boisé, et préserveront ou restaureront la biodiversité liée aux milieux calcaires. L'ouverture de ces milieux ne peut être que bénéfique à leur conservation et à leur extension.



Bilan de l'activité du Centre Nautique du Val de Morteau

La nouvelle banque d'accueil, inaugurée par Jean-Marie Binétruy en présence de Thierry Chaix et Jean-Pascal Gleize, Président et Directeur Général de la société Vert-Marine qui exploite le centre nautique, a été déplacée au centre du hall d'entrée en novembre, et l'ancien espace a été réhabilité en zone de chaussage/déchaussage, espace qui faisait défaut. Pour le confort des usagers, une banquette d'angle a été mise en place.

125 000 personnes ont été accueillies en 2016 au centre nautique du Val de Morteau. Dans une action volontariste en faveur des personnes souffrant de handicap, le nombre de créneaux réservés aux associations, dont en particulier l'Institut médico-éducatif (IME), a été augmenté, passant à 123 créneaux contre 84 en 2015. Soulignons l'engagement de Vert Marine dans cette mission.

De nouvelles animations ont également été mises en place afin de proposer d'autres manières d'utiliser le centre nautique :

- Soirée Zen
 - Semaine anniversaire
 - Structure gonflable géante
 - Fêtes des mères et des pères
 - Nuit de l'eau en partenariat avec l'UNICEF.
- Pour l'année 2017, sont déjà programmées des animations ponctuelles comme la soirée Zen, la nuit de l'aquagym, des animations estivales. L'engagement caritatif est également poursuivi, au travers des partenariats avec l'UNICEF (Nuit de l'eau) ou l'association Leony tout court.

Travaux à venir

Suite à un hiver rigoureux où la gestion des températures des vestiaires a été des plus difficiles, un audit thermique a été effectué, et la Communauté de Communes du Val de Morteau a prévu d'engager à l'automne 2017 l'isolation par l'extérieur des vestiaires publics. Le public du centre nautique appréciera ce nouveau confort.

Des décollements au niveau du carrelage du bassin sportif ayant été constatés, une entreprise était intervenue en septembre 2016, mais de nouveaux décollements sont apparus depuis. Les zones concernées du bassin ont été neutralisées pour la sécurité des usagers. Des expertises sont en cours pour remédier au problème sur le long terme et des travaux de réhabilitation du carrelage seront programmés prochainement pour une durée qui pourrait être relativement longue (environ 4 mois de septembre à décembre 2017).

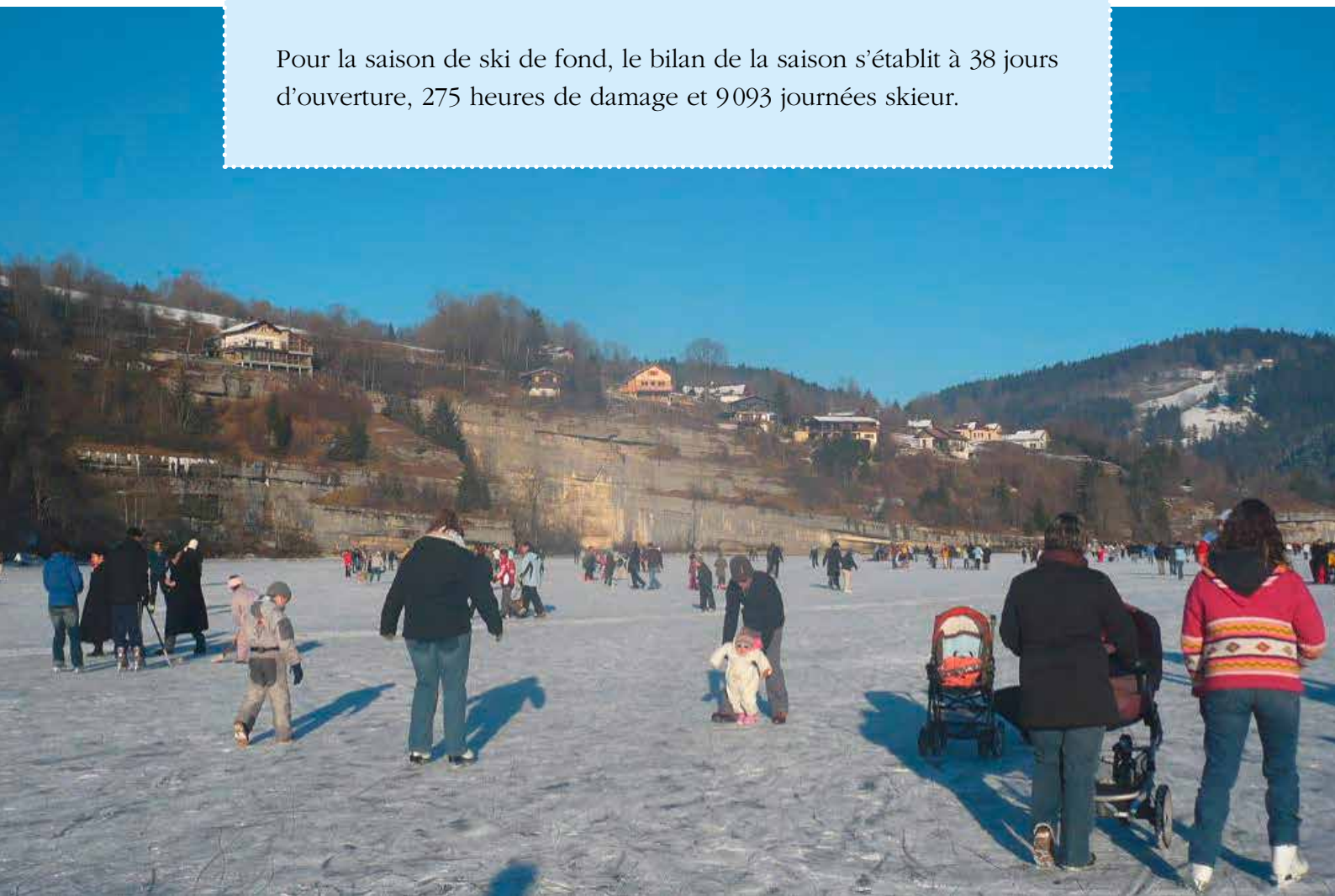


Bilan de la saison hivernale

La saison hivernale 2016/2017 a connu le même scénario que l'année dernière, avec des chutes de neige abondantes début novembre qui ont même surpris les vaches encore au champ! Puis le redoux. La station a donc ouvert du 11 janvier au 30 janvier, puis 10 jours du 7 au 16 février pendant les vacances scolaires et un mercredi en mars. Soit 29 jours d'ouverture en tout pour 12000 journées skieurs.

Nous nous souviendrons quand même de la belle période de froid la 2^e semaine des vacances de Noël jusqu'aux premiers jours de janvier qui a fait le régal des **patineurs dans les Bassins du Doubs** ou encore chez nos amis Suisses au lac des Taillères. **Magnifiques paysages de notre Haut Doubs sans neige sous un soleil froid.**

Pour la saison de ski de fond, le bilan de la saison s'établit à 38 jours d'ouverture, 275 heures de damage et 9093 journées skieur.





Bâtiment Le Gardot

Les travaux de construction du **bâtiment 4 saisons** situé au Gardot ont débuté au début du mois de mai 2017.

Ce bâtiment permettra d'accueillir les skieurs, les cyclistes et les randonneurs dans de bonnes conditions tout au long de l'année. Cet équipement qui permettra de **développer l'offre touristique sur le Val de Morneau** offrira aux utilisateurs un espace d'accueil, une cuisine, des sanitaires. Le bâtiment accueillera également une billetterie pour la vente des forfaits, un local pisteur, une infirmerie ainsi que des garages pour les engins de damage.

Afin de soutenir la filière bois, la Communauté de Communes a fait le choix d'utiliser du **bois local pour la construction du bâtiment**. Les bois utilisés sont issus de la forêt communale de Montlebon et ont été vendus à l'entreprise titulaire du lot Charpente.

Liste des intervenants :

Maître d'ouvrage : C.C. VAL DE MORTEAU - Architecte : Serge ROUX Architecte -
BE Structure : CVF - BE fluides Electricité : BELLUCCI - Contrôle : ALPES CONTROLES - SPS : CS2

Liste des entreprises :

Terrassement VRD : BDTP - Gros œuvre : RUGGERI - Ossature et charpente bois : SIMONIN
Couverture zinc et bardage zinc : LJ TOITURE - Métallerie, Serrurerie : SODEX OBLIGER
Menuiseries extérieures alu : 2F CONSTRUCT° ALU - Menuiserie intérieure bois : PERRIN
Cloison, Peinture, Isolation : BONGLET - Sols PVC, Faïences : SALVI PIERRE PEINTURE
Plomberie, Sanitaire Chauffage, Ventil. : MYOTTE - Electricité, Courants faibles : BALOSSI MARGUET

Aménagement du parking des Vions

Dans le cadre de la valorisation des Bassins du Doubs et de l'amélioration des conditions d'accueil touristique, la Communauté de Communes du Val de Morteau a aménagé un espace sanitaire sur le parking des Vions à Villers-le-Lac. Cette aire de stationnement située à proximité du Saut du Doubs accueille chaque année des milliers de visiteurs. **Un espace sanitaire et un point d'eau** ont été construits en bois, dans un style très proche des anciennes cabanes de douaniers, afin de s'intégrer à ce site d'exception.



Respect des espaces naturels



Les beaux jours sont là. Nous avons la chance de vivre sur un territoire doté d'une nature belle et généreuse qui permet la pratique d'activités sportives en tous genres, VTT, randonnée pédestres et autres.

La Communauté de Communes du Val de Morteau renforce ses actions en faveur du tourisme et entretient régulièrement les itinéraires.

Mais n'oublions pas que cet espace naturel est avant tout l'outil de travail des agriculteurs qui en autorisent gentiment l'utilisation publique. Or, nous sommes malheureusement, régulièrement avertis d'incivilités de randonneurs, motos, quads, qui ouvrent les barrières et ne les referment pas, laissant les troupeaux vagabonder, ce qui représente un danger pour les automobilistes et un surcroît de travail pour les paysans qui doivent souvent chercher leurs bêtes pendant plusieurs heures.

Sachons donc partager cette nature en bonne intelligence en respectant certains usages élémentaires :

- Emprunter les dispositifs de sécurité mis en place pour le bétail, les passages à vélo et les chicanes.
- Ne pas ouvrir les barrières et surtout les refermer si vous avez dû le faire.
- Emporter ses déchets!

RAPPEL : l'usage des quads est permis uniquement sur les routes ou chemins accessibles aux voitures et en aucun cas dans les champs ou sur les sentiers.

Regroupement des Musées de la Montre et de l'Horlogerie : rédaction du projet scientifique et culturel du futur musée

Depuis novembre 2016, la Communauté de communes du Val de Morneau, avec le soutien de l'association Engrenages – réseau de musées et de sites patrimoniaux et industriels (nouvelle appellation du réseau MTCC), a engagé la rédaction du projet scientifique et culturel du futur musée, issu du regroupement du musée de l'horlogerie de Morneau et du musée de la montre de Villers-le-Lac.

À la fois outil de pilotage et document d'orientation, le projet scientifique et culturel permettra de penser le futur musée, ses objectifs, ses missions et ses grandes orientations. La première phase de ce travail a permis d'établir un diagnostic de l'existant et de mettre en avant les atouts du musée de la Montre de Villers-le-Lac et du musée de l'Horlogerie de Morneau.

La seconde phase a permis d'identifier les principaux axes du futur musée, son positionnement par rapport aux autres musées horlogers de la région, les partenariats à développer, en particulier avec le Lycée de Morneau.

Le futur musée aura ainsi pour vocation de retracer l'histoire horlogère locale d'hier à aujourd'hui par la valorisation du geste technique et des savoir-faire horlogers.

Sur la base de ce projet scientifique et culturel, des études architecturales et muséographiques doivent maintenant être lancées, pour que le Château Pertusier puisse accueillir dans les meilleures conditions les précieuses collections.



Saison touristique et culturelle à la Ferme-Musée de Grand'Combe-Châteleu

Pour la troisième année consécutive, l'équipe municipale de Grand'Combe-Châteleu a concocté **un programme d'animations très varié à la Ferme-Musée**. Ce lieu patrimonial chargé d'histoire(s) permet de lier arts et traditions et d'offrir une saison culturelle riche aux habitants ainsi qu'aux visiteurs.

D'avril à octobre, le public peut ainsi découvrir ou redécouvrir le quartier des Cordiers, quartier préservé des maisons à tué(s) de la commune de Grand'Combe-Châteleu, en participant aux animations :

- Ateliers floraux animés par «Des Sens aux Fleurs»
- Ateliers de sensibilisation à l'écologie et à la biodiversité animés par le CPIE du Haut-Doubs
- Soirée Contes pour les plus jeunes
- Concerts et repas-spectacles pour se retrouver en famille ou entre amis
- Marchés nocturnes ponctués de nombreuses animations permettant de découvrir des produits et savoir-faire locaux
- Visites guidées de la Ferme-Musée
- Événements liés au patrimoine matériel et immatériel (Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, Fête autour du Musée, Marché de Noël)...

Retrouvez les détails de la saison sur www.grandcombechateleu.fr
Renseignements: Marie Salomon
Mairie/Fermes-Musée du Pays Horloger
7 Rossignier - 25570 Grand'Combe-Châteleu
Tél. 03 81 68 80 21 / 03 81 68 86 90
marie.salomon@grandcombechateleu.fr - atp.beugnon@wanadoo.fr



Marie Salomon

Originnaire du Pays châillonnais, au nord de la Côte-d'Or, Marie Salomon a acquis une solide expérience dans différents domaines et auprès de différentes structures : stage au Comité départemental du Jura pour le label «Vignobles et Découvertes», service civique à la Fédération départementale des Chasseurs du Jura puis attachée de communication et de développement dans cette même fédération, puis animatrice nature et culture pour la Fédération départementale des chasseurs du Doubs.

Depuis janvier 2017, elle a intégré les ATP du Beugnon et l'équipe municipale de Grand'Combe-Châteleu et travaille au service du patrimoine culturel des Beugnonns.

Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



Jeunesse

Nouveau mur d'escalade

Le mur d'escalade du gymnase communautaire a été remplacé par une **structure plus moderne et mieux adaptée** à ce sport de grimpe. L'ancien mur, qui datait de la construction du gymnase, ne permettait plus une pratique dans de bonnes conditions à cause notamment d'une perte d'adhérence des parois.

Plusieurs mois de travaux ont été nécessaires pour remplacer cet équipement qui est utilisé par les scolaires (collèges, lycée), les animateurs sportifs de la CCVM, et le club Varappe et Montagne qui a participé activement à la mise au point du projet et à l'installation des prises.



La nuit de l'eau

La Communauté de Communes, la Ville de Morteau, et la société Vert Marine, exploitante du Centre Nautique, ont renouvelé l'opération «Nuit de l'eau», au profit de l'UNICEF, pour **favoriser l'accès à l'eau potable en Afrique**, ou, pour cette année, **financer le rétablissement des réseaux d'eau à Haïti** suite aux catastrophes naturelles qui ont dévasté le pays.

Le programme d'animations était très varié et pour tous les âges: jardin aquatique pour les plus petits, défis sportifs pour les entreprises participantes (Myotte Duquet Habitat, Intermarché, Imprimerie Chopard, Dynamique

Santé et l'Amicale du personnel de la Ville de Morteau), mannequin challenge, et animation disco par la MJC de Morteau.

Un stand de petite restauration, géré par les stagiaires de la MFR des Fins, a également beaucoup contribué à la convivialité de cette belle soirée.

Le montant total des dons récoltés pour UNICEF s'élève à 1803,85€.



Rencontr'Ados

Jeudi 27 avril 2017, de 10h à 17h, à la Saline d'Arc et Senans, **une journée d'échanges et de rencontres sur le thème du jeu** a été organisée par le Conseil départemental du Doubs. Dix-huit secteurs ont été invités dont celui de la Communauté de Communes du Val de Morteau. Le programme était composé de **10 ateliers éducatifs**: kin-ball, baby foot géant, magie, gyropode, biathlon, jeux de sociétés, exposition Hergé, sensibilisation aux risques auditifs. Seize jeunes de la Communauté de Communes du Val de Morteau ont participé à cette journée et sont rentrés ravis d'avoir découvert certaines activités mais aussi d'avoir fait des rencontres avec d'autres adolescents du département.





Les activités sportives

La Communauté de Communes du Val de Morteau organise **pour ses jeunes de 9 à 16 ans des programmes d'activités sportives pendant les périodes de congés.**

Ces animations ont pour finalité de faire découvrir ou redécouvrir des activités sportives qui peuvent se pratiquer sur le territoire du Val de Morteau.

Kayak, Accrobranche, Escalade, Biathlon, Canyoning, Paddle, Spéléo, Ski, Salto... **Un panel très varié qui permet à chacun de s'essayer à de nouvelles activités.**



Départ de Christiane Taillard

Christiane Taillard, «Kiki» pour les enfants, est arrivée au service Animation Jeunesse le 25 octobre 2004, lors d'un stage, pour la préparation d'un Brevet Professionnel «Animateur pour tous». Suite à l'obtention de son diplôme, elle est venue en renfort pour les animations organisées pendant les vacances, et depuis juin 2006, Christiane a intégré le service et formé un binôme très complémentaire avec Florence. Son travail, sa rigueur, son dévouement et sa bonne humeur, font d'elle une personne très appréciée par les enfants qu'elle encadre et par leurs parents.

Elle quitte la région cet été, pour de nouveaux horizons. **Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouveaux projets.**



Unité d'enseignement TED à Montlebon

C'est à la rentrée de septembre 2016 que l'Unité d'Enseignement pour enfants porteurs de Troubles Envahissants du Développement (TED) a accueilli ses premiers élèves, 7 au total, âgés de 3 à 11 ans. Ils sont entourés par **une équipe pluridisciplinaire** qui accompagne l'enseignante spécialisée dans la classe. Ce dispositif est conventionné avec le service de soins et de d'éducation spéciale à domicile (SESSAD) de l'ADAPEI pour accompagner le projet de chacun des enfants. La Communauté de Communes a, quant à elle, participé à hauteur de 4900€ pour l'achat de mobilier dans la classe.

Les enfants participent à des activités communes avec les autres classes de l'école: récréations, accueil d'élèves de

grande section lors de séances de découverte du monde et de motricité par exemple.

Les enfants ont également planté un arbre fruitier en collaboration avec l'association «Autour du jardin» pour symboliser l'ouverture de leur classe.



Culture

Le partenariat culturel

Le partenariat culturel avec les établissements scolaires, initié par la ville de Morteau et soutenu par la Communauté de Communes du Val de Morteau, existe depuis plus de 15 ans sur notre territoire. Il a été mis en place afin de permettre aux élèves une sensibilisation culturelle dans les domaines du spectacle vivant, de la musique et du cinéma. Chaque année, et à l'unanimité, les enseignants se prononcent pour la reconduction de ce partenariat qui favorise un égal accès à la culture pour tous les enfants et leur apporte un solide bagage culturel.

Collège au cinéma

3 films : *L'île de Black Mor*, *Pour une poignée de dollars*, *Gente de bien*

225 collégiens du Val de Morteau bénéficient de ce dispositif.

Lycée au cinéma

4 films : *Tel père tel fils*, *Sans toit ni loi*, *La nuit du chasseur*, *Les combattants*

392 élèves du Lycée Edgar Faure assistent à chacun des films.



Petit Penchant

Programme 2016-2017

Côté Cour, scène jeune public de l'URFOL

3 spectacles : *Adios Bienvenida*, *Petit Penchant*, *Non mais t'as vu ma tête*

Jeunesses Musicales de France

4 spectacles : *Zou*, *La Boîte à gants*, *Zorbalov et l'orgue magique*, *Pipa Polo*



Zorbalov et l'orgue magique

École et Cinéma

4 films : *The kid*, *Le tableau*, *Le chien jaune de Mongolie*, *Le garçon et le monde*

Les portes du théâtre municipal de Morteau ont été franchies environ 6000 fois par des élèves de maternelle ou de primaire dans le cadre du partenariat culturel.

Les artistes à la rencontre des territoires

En mai dernier, le Conseil Départemental du Doubs a lancé un appel d'offres à toutes les Communautés de Communes du Doubs pour accueillir une résidence d'artistes sur leur territoire. La Communauté de Communes du Val de Morteau a été retenue et la Compagnie *Sentimental Noise* de Besançon a été en résidence à la ferme-musée de Grand'Combe-Châteleu pour 8 jours de création du 1^{er} au 8 juillet 2017. Cette compagnie travaille sur la musique et le cinéma et sa dernière création sera la réalisation d'un péplum «Hercule est fatigué, un opéra musclé, très musclé» diffusé le 23 août 2017 lors du 30^e anniversaire du festival du film péplum à Arles.

Afin de monter le travail artistique de cette compagnie, 2 ciné-concerts gratuits ont été proposés sur la CCVM: le dimanche 2 juillet à 21h à la ferme-musée de Grand'Combe-Châteleu et le samedi 8 juillet à 21h à la salle Sainte Agnès du Bélieu. Ces ciné-concerts sont une compilation de 3 courts-métrages de Buster Keaton, «Malec aéronaute», «la maison hantée», «la maison démontable».

Christian Girardot, le directeur artistique de la compagnie a donné une conférence sur «l'analyse de la musique et du son chez divers cinéastes comme Stanley Kubrick, Fritz Lang...» le mercredi 5 juillet à 20h à la ferme-musée, et il a proposé aussi un atelier de pratique artistique autour de la thématique du son et de la musique à l'image, à une classe de primaire de Grand'Combe-Châteleu.

La Communauté de Communes du Val de Morteau participe aux actions artistiques et culturelles mises en place par le Conseil Départemental dans le cadre de la saison Cap 25. Vous pouvez retrouver des informations sur le site du département saisoncap25.fr.



Festival Les Jeux du Baroque

Dans le cadre du *Festival Les Jeux du Baroque*, la Communauté de Communes vous propose :
Nos villages ont un patrimoine et du talent
Samedi 14 octobre 2017 aux Gras

• Exposition de lutherie

Mairie des Gras de 10h30 à 12h
et de 14h à 15h45
commentée par deux jeunes luthières.

• **Quelques instants de musique**, nyckelharpa et orgue à l'église des Gras à 11h et 14h

• **Présentation de l'orgue des Gras** par Ivo Garnier, facteur d'orgues

• Concert baroque

Église des Gras à 16h

Introduction par Jean-Michel Blanchot, historien : Miracles et miraculés de la Vierge Noire

Programme : Motet *Jesu meine Freude*, J.-S. BACH - Motets français et allemands pour 1 ou 2 voix, deux violons baroques et orgue - Pièces d'orgue sur le thème de la Vierge

Plus d'infos : lesjeuxdubaroque.fr - Billetterie à l'office de tourisme

Programme du festival de musique du Haut-Doubs – Concerts Galitzine

La Communauté de communes du Val de Morteau vous propose 3 concerts gratuits de musique de chambre par l'ensemble Galitzine. Sa composition associant cordes, vents et piano lui permet de couvrir un très vaste répertoire, de la sonate à l'octuor, de la période classique ou romantique aux musiques plus actuelles.

Villers-le-Lac – Chapelle des Bassots

Mercredi 2 août 19h

- Quintette n°1 en Sol M B280 pour flûte, hautbois et trio à cordes Pleyel
- 2 nocturnes opus 32 bis pour piano, flûte et cor Koechlin
- Trio à cordes Jean Françaix
- Sérénade en sol M opus 141A pour flûte, violon et alto Reger
- Quatuor en Mi b M opus 47 pour piano et cordes Schumann

Grand'Combe-Châteleu - Ferme musée

Jeudi 3 août 20h30

- Notturmo concertant en Mi b M opus 68 pour piano, violon et cor Dussek
- Sérénade opus 73 pour piano, hautbois et cor Robert Kahn
- Andante et Poco Allegretto de la 3^e symphonie en fa M opus 90 arrangé par Brahms pour piano à 4 mains Brahms
- Quintette en la M opus 81 pour piano et cordes Dvorak

Montlebon

Mardi 8 août 19h Jardin du Cloître ou église (si repli)

- Trio n° 28 en ré M Hob XV.16 pour flûte, violoncelle et piano Haydn
- 3^e sonate en la M opus 69 pour violoncelle et piano Beethoven
- Trio «Addendum» pour violon, violoncelle et piano Chick Corea
- Suite en trio opus 59 pour flûte, violon et piano Mel Bonis
- Trio pour violon, violoncelle et piano Ives.



Zoom sur l'association Autour de l'Orgue

Créée en 1998, l'Association «Autour de l'Orgue» a pour but de promouvoir la musique classique sur le Val de Morteau. Son siège social est fixé à la mairie de Morteau.

Cette association a un très flatteur bilan d'activités: depuis sa création, elle a organisé de deux à quatre concerts par an dans les églises équipées d'un orgue: Morteau, Villers-le-Lac, Le Chauffaud, Grand'Combe-Châteleu, Les Gras, Grand-Combe des Bois, Les Fins.

Elle a également fait venir des ensembles à cordes: Alcina, Quatuor Tetraktis, organisé des récitals d'orgue, de clavecin et clavichord, de piano, fait se produire des voix solos ou des chœurs: soprano, ténor, basse, Chœur Vocalia de Pontarlier, chœur occasionnel pour l'année Bach. Les concerts ont fait intervenir nombre d'instruments variés accompagnés à l'orgue: clarinette, flûte à bec, flûte traversière, flûte de pan, saxophone, trompette, hautbois, violoncelle, violon, nickelharp, guitare, viole de gambe. Les instrumentistes invités sont venus de toute la France et de Suisse.

Le 45^e concert promu par l'Association a été donné en l'église de Villers-le-Lac le 17 juin dernier et a fait intervenir le Chœur Schütz de Besançon; la chorale La Pastourelle de Villers-le-Lac a assuré la 1^{ère} partie du concert.

À l'automne 2017, on pourra écouter deux concerts:

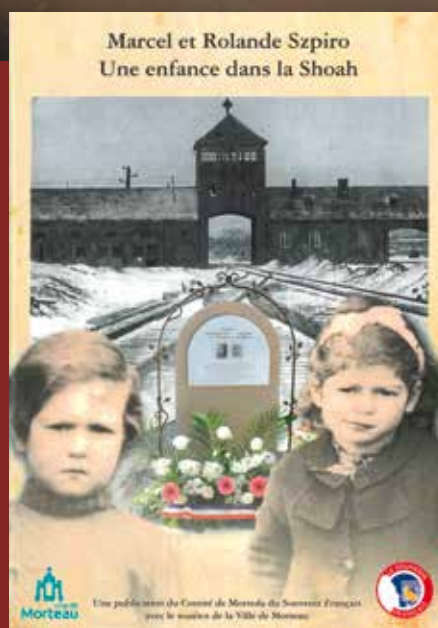
- Orgue, soprano, clarinette le 24 septembre au Chauffaud avec Laurent Chiron, orgue, Sandrine Burban, soprano, Thierry Chopard-Lallier, clarinette.
- Le 21 octobre à l'Eglise de Morteau. Orgue et violon avec Mickaël Parisot, orgue et Béatrice Linon, violon.

«Autour de l'Orgue» est la seule association œuvrant sur le Val de Morteau à produire des concerts de musique instrumentale. Son action mérite d'être encouragée.



Devoir de mémoire - Témoignage de Madame Ginette Kolinka

Dans le cadre de la semaine dédiée au **Devoir de mémoire** et en prélude à la journée du **Souvenir de la Déportation**, Monsieur **Jean-Michel Blanchot**, *enseignant d'histoire au lycée Edgar Faure* et les élus de la Communauté de Communes du Val de Morteau ont proposé aux collégiens le film de Christian Duguay «Un sac de billes». Ce film est une adaptation du récit autobiographique de l'enfance sous l'occupation de Joseph Joffo. **428 élèves du collège Jean-Claude Bouquet, de Sainte Jeanne d'Arc et du lycée Edgar Faure** ont bénéficié gratuitement de ces séances diffusées au cinéma le Paris. La soirée du mardi 11 avril au cinéma l'Atalante a rencontré un énorme succès avec l'intervention de **Madame Ginette Kolinka**, *ambassadrice de la mémoire*. Ginette Kolinka est une rescapée d'Auschwitz et elle est membre de la fondation pour la mémoire de la Shoah. Son témoignage et sa personnalité ont bouleversé le public venu en très grand nombre. **Une plaquette sur la déportation des enfants Szpiro de Morteau** a été réalisée en collaboration avec les élèves du lycée Edgar Faure, le Comité de Morteau du Souvenir Français et des mécènes comme l'AMOPA (association des membres de l'ordre des palmes académiques), le Rotary, avec un financement de la Ville de Morteau. Vous pouvez vous la procurer auprès des membres du Souvenir Français.



Week-end d'hommage à Michel Hollard

Les 20 et 21 mai derniers, un week-end d'hommage a été consacré à **Michel Hollard** «L'homme qui a sauvé Londres», des deux côtés de la frontière, à Derrière-le-Mont, Châteleu, Chobert, La Brévine (Suisse).

Résistant français et fondateur du réseau Agir, les renseignements qu'il achemina personnellement à la représentation britannique à Berne, au prix de 98 périlleuses traversées de la frontière, permirent d'identifier et de détruire l'arme secrète d'Hitler, les V1, pointés sur Londres, et de contribuer de manière décisive à la victoire alliée.

Au programme du week-end: films, rencontres et témoignages, marche sur les pas de Michel Hollard, inauguration d'une plaque commémorative, exposition, librairie...

Parmi les membres de sa famille présents tout au long de ces deux journées commémoratives, son fils, **Vincent Hollard**, a rappelé avec émotion près de la borne frontière 66 que *c'était grâce au courage de personnes telles que son père que nous avons la chance de vivre aujourd'hui dans une Europe pacifiée, et que jamais le souvenir des heures sombres de cette époque ne devait disparaître.*

Les habitants du Val de Morteau, a-t-il encore exprimé, ont été très solidaires et beaucoup d'anonymes ont à leur niveau participé avec courage, et humblement, à sauver des vies en accompagnant des personnes désirant se réfugier en Suisse.

Les autorités suisses ont accueilli les marcheurs à la douane Chobert de La Brévine avec le son du cor des Alpes. Madame la Présidente de la commune de La Brévine a souligné que malgré la neutralité de la Suisse, beaucoup de ses compatriotes avaient fait parler leur cœur et avaient eu une grande part dans l'accueil de réfugiés.

La cérémonie officielle s'est terminée avec le chant des partisans entonné par les nombreuses personnes présentes et accompagné par la fanfare de Grand'Combe-Châteleu.



Pays horloger

Nouveau découpage territorial

Avec l'entrée en vigueur de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017, certaines Communautés de communes qui composent le Pays Horloger ont été amenées à fusionner. Le **Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Horloger** compte maintenant :

- 68 communes
- 44 530 habitants (recensement 2013)

Les **trois intercommunalités membres** sont :

- Communauté de communes du **Val de Morteau**
- Communauté de communes du **Plateau du Russey**
- Communauté de communes du **Pays de Maiche** (issue de la fusion avec la CC de Saint Hippolyte et une partie de l'ancienne CC de Dessoubre et Barbèche)



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR du Pays Horloger

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification intercommunale qui sert de cadre de référence pour les politiques d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, et d'organisation de l'espace. Le SCoT doit répondre à des grands principes, inscrits au Code de l'Urbanisme, parmi lesquels l'utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la diversité des fonctions et la mixité sociale.

Fiche d'identité du SCoT

- Structure porteuse: Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Horloger (PETR)
- Compétence SCoT depuis le 6 novembre 2014
- Délibération de prescription du SCoT le 5 février 2015

Suite à la loi NOTRE le périmètre a évolué et s'est vu retiré une partie de l'ancienne communauté de communes de Dessoubre et Barbèche.

Le SCoT en quelques chiffres

- 697 km²
- 3 intercommunalités (Val de Morteau, Pays de Maiche, Plateau du Russey), 68 communes
- 44 530 habitants en 2013
- 12 000 emplois salariés en 2012

Les objectifs du SCoT du Pays Horloger

Le 5 février 2015, les élus ont prescrit l'élaboration de leur SCoT en vue de «favoriser l'attractivité du territoire et permettre le développement raisonné en lien avec les territoires

voisins, y compris les cantons suisses limitrophes; diffuser ce développement de manière cohérente et solidaire à l'intérieur du territoire dans un souci de complémentarité entre l'urbain et le rural et en valorisant les bourgs centres».

Le déroulé de la démarche du SCoT

L'année 2016 a permis de réaliser un travail de **diagnostic du territoire** sur des thématiques telles que l'habitat, les déplacements, l'économie, l'environnement, etc. Ce diagnostic, qui a vocation à être complété et partagé avec les élus, a été présenté en février et mars 2017 lors d'ateliers territoriaux dans chaque communauté de communes.

La démarche de SCoT achève donc sa phase initiale, viendra ensuite la phase de projet politique (mi 2017) et enfin la phase de traduction réglementaire.



La mise en compatibilité

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent intégrer les orientations du SCOT.

Concrètement, les permis de construire doivent être conformes aux PLU (ou aux cartes communales), **qui eux-mêmes devront respecter le SCoT.**

Pour en savoir plus :

www.pays-horloger.fr/franche-comte/326-haut-doubs//scot.php

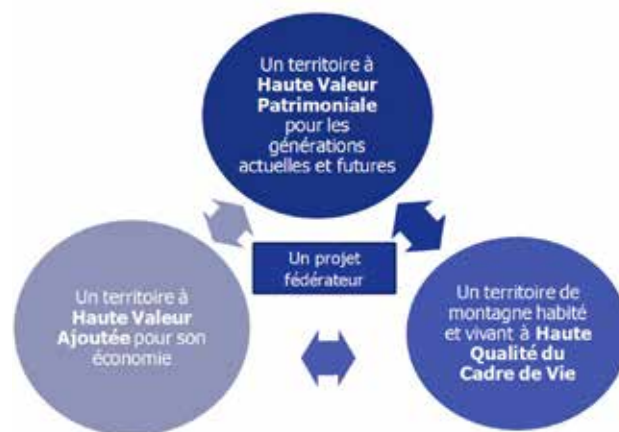
Projet de Parc naturel régional du Doubs Horloger

Quel avenir souhaitons-nous pour le Doubs Horloger? Vers quel futur voulons-nous nous diriger? Quel est notre ambition pour notre territoire? Ces questions sont centrales pour l'élaboration en cours de la Charte fondatrice du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

Pour être classé Parc Naturel Régional (PNR), un territoire doit élaborer puis mettre en œuvre un projet de développement durable fondé sur la **préservation et la valorisation de son patrimoine. C'est ce projet qui sera décrit dans la Charte.**

Réunis lors de trois séminaires au printemps 2016, les élus représentant le périmètre d'étude ont conduit une première réflexion sur leur ambition pour l'avenir du territoire. L'échéance dans le temps pour conduire la réflexion est suffisamment lointaine –2040– pour intégrer les enjeux de long terme, parce que ce temps long est celui de l'aménagement et parce qu'il permet aussi de prendre de la hauteur par rapport aux contingences actuelles.

Il est sorti de ces travaux l'expression d'ambitions pour l'avenir du territoire qui se déclinent selon **3 axes complémentaires** :



Les trois axes de cette ambition sont complétés d'une condition sine qua non à leur atteinte : **la mobilisation des acteurs autour de ce projet fédérateur.**

Les travaux se poursuivent en 2017 avec la transposition de ces ambitions en projet de territoire. Ainsi un programme d'actions sera élaboré sur 15 ans pour parvenir à amener le territoire à ce niveau d'ambitions.

C'est l'une des étapes fondamentales de la candidature du territoire au label car nous nous fixons nous-mêmes nos objectifs pour l'avenir ainsi que les moyens pour tendre vers ces objectifs.



Le détail de ces travaux est à retrouver sur le site : www.pays-horloger.fr à la rubrique PNR.

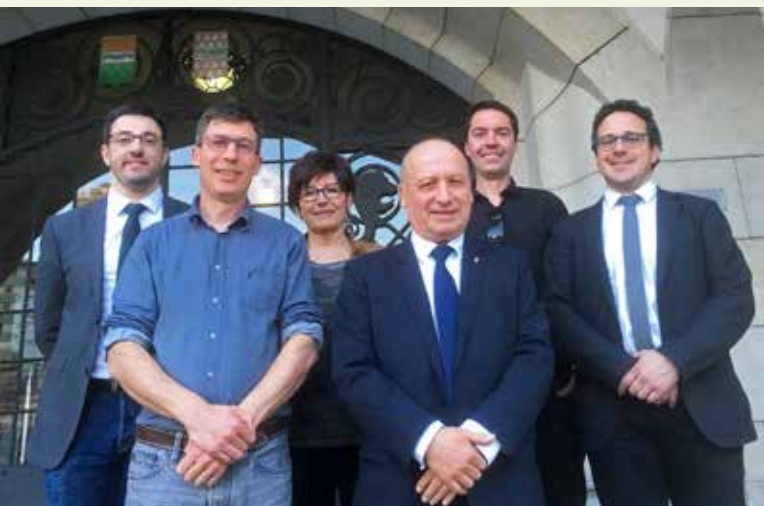
Agglomération urbaine du Doubs (AUD)

L'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) est un espace binational de plus de 63 000 habitants, offrant plus de 37 000 emplois. C'est d'ailleurs la plus grande agglomération transfrontalière de l'Arc jurassien franco-suisse. Elle est née en 2006 de la volonté de créer un véritable ensemble transfrontalier. AUD regroupe aujourd'hui six communes : Morteau, Villers-le-Lac, Les Fins, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Les Brenets mais sera étendue côté France à la Communauté de Communes du Val de Morteau dans les mois à venir. Les principales missions de l'Agglomération portent sur la volonté d'un développement équilibré, solidaire, compétitif et durable de cet espace afin de construire une identité territoriale commune. Pour cela, le bureau d'AUD travaille sur l'accessibilité et la mobilité (desserte ferroviaire, infrastructures routières et la mobilité douce) et élabore des lignes directrices d'une stratégie commune en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération.



Perspectives

Le devenir de la ligne des Horlogers reste une priorité absolue, avec le projet de navetisation permettant de renforcer une identité partagée et de faciliter les déplacements au sein de l'AUD. D'autre part, la réalisation des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds relance la nécessité de militer pour la construction des derniers chaînons manquants côté français de la Route des Microtechniques. L'évolution économique et politique, d'une manière générale, a un impact local. Il apparaît dès lors important de mettre en valeur la richesse du «vivre-ensemble» qui caractérise l'agglomération transfrontalière. Une attention particulière dans ce sens devra être portée en termes d'actions et de communication. Avec par exemple, une étude des potentiels de mise en œuvre sur notre territoire du nouvel accord-cadre de coopération sanitaire transfrontalière en cours de ratification, l'élaboration d'une convention traitant de l'apprentissage, ou la mise en place d'une dynamique touristique à l'échelle d'AUD.



Bruno Todeschini, Maire de Les Fins, Administrateur de l'AUD; **Philippe Rouault**, Conseiller Communal de les Brenets, Vice-Président de l'AUD; **Dominique Mollier**, Maire de Villers-le-Lac, Administrateur de l'AUD; **Pierre Vaufrey**, Maire Adjoint de Morteau, Président de l'AUD; **Cédric Dupraz**, Conseiller Communal de Le Locle, Administrateur de l'AUD; **Théo Huguenin-Elie**, Conseiller Communal de la Chaux-de-Fonds, Administrateur de l'AUD

Divers

Le Téléthon à Montlebon

Encore une formidable édition du Téléthon que celle de décembre 2016 à Montlebon! La forte mobilisation des habitants du Val de Morneau pour cette grande cause ne s'est une nouvelle fois pas démentie. Grâce à l'engagement de tous les bénévoles, des associations, des différents partenaires privés et publics, et aussi et surtout grâce à tous les visiteurs, la somme de 50 453€ a pu être remise à AFM Téléthon.



Transport à la demande

Un service de transport à la demande est à la disposition des habitants du Val auprès de «Taxi Julien». Il fonctionne les mardis et jeudis, à l'intérieur du périmètre de la Communauté de Communes du Val de Morneau, et la course revient à 2€. Les réservations se font au plus tard la veille avant 18h au **07 82 39 64 04**. (mail : berrard_julien@hotmail.fr).

Hommage à Claude Vermot

19 janvier 1928 - 22 juillet 2016

Claude Vermot a siégé au Conseil de District, devenu Conseil communautaire, de 1983 à 2001 en qualité de premier Vice-Président sous les présidences de Christian Genevard, de Pierre Cheval et de Jean-Marie Binétruy.

L'action de Claude Vermot a été déterminante pour mener à bien de beaux projets pour les habitants du Val de Morteau :

- **la construction du Lycée** à laquelle il a participé, y compris de ses mains, seule façon pour lui d'être efficace,
- **la construction de la maison de retraite,**
- **la création de la zone d'activités du Bas de la Chaux** au Bélieu,
- **la construction de la piscine communautaire** aux Fins.

Il a été Conseiller général du canton de Morteau de 1986 à 2004. Dans cette fonction qu'il a assumé avec cette immense énergie qui le caractérisait, il a contribué, sous les présidences de Georges Gruillot et de Claude Girard, à donner au Département toute la place que les lois de décentralisation lui accordaient au début des années 1980 :

- en matière économique dans les domaines de **l'agriculture** ou du **soutien aux entreprises** qu'il connaissait mieux que personne,
- par la **création de l'Agence Foncière,**
- en direction de la **jeunesse** avec la mise en place des politiques d'apprentissage de la natation et du ski qui existent encore aujourd'hui,
- et surtout pour le **développement du réseau routier** et de la route des microtechniques en particulier.

Avec Claude Vermot, c'est un grand serviteur de notre Val de Morteau qui nous a quittés.



MORTEAU

2, place de l'Hôtel de Ville, 25500 Morteau

Tél. 03 81 68 56 56

Site www.morteau.org

Ouverture

- du lundi au vendredi
8 h > 12 h et 14 h > 18 h
- samedi 9 h > 12 h
(uniquement le service État civil)



GRAND'COMBE-CHÂTELEU

7, Rossigniers,
25570 Grand'Combe-Châteleu

Tél. 03 81 68 80 21

Site www.grandcombechateleu.fr

Ouverture au public

- lundi 14 h > 17 h
- du mardi au vendredi
8 h > 12 h
- samedi matin 8 h 30 > 11 h 30



VILLERS-LE-LAC

1, rue Pasteur, 25130 Villers-le-Lac

Tél. 03 81 68 03 77

Site www.villerslelac.fr

Ouverture

- du lundi au vendredi 8 h 30 > 12 h et
13 h 30 > 17 h 30



LES GRAS

2, place de la Libération,
25790 Les Gras

Tél. 03 81 68 80 23

Ouverture

- du lundi au vendredi 8 h 30 > 11 h 45
- mardi, jeudi
8 h 30 > 11 h 45 - 13 h 30 > 16 h 30
- fermé le mercredi
- samedi 9 h > 12 h



LES FINS

Place du 8 mai, 25500 Les Fins

Tél. 03 81 67 08 39

Ouverture

- du lundi au vendredi 9 h > 12 h et
14 h > 17 h 30 (fermé mercredi après-midi)
- samedi 9 h > 11 h 30
(sauf juillet-août)



LES COMBES

1, place de la Mairie, 25500 Les Combes

Tél. 03 81 67 13 72

Ouverture

- du lundi au samedi 8 h 30 > 12 h



MONTLEBON

1, place des Minimes,
25500 Montlebon

Tél. 03 81 67 01 85

Ouverture

- du mardi au vendredi
9 h > 12 h et 14 h > 17 h 45
- samedi matin 9 h > 12 h



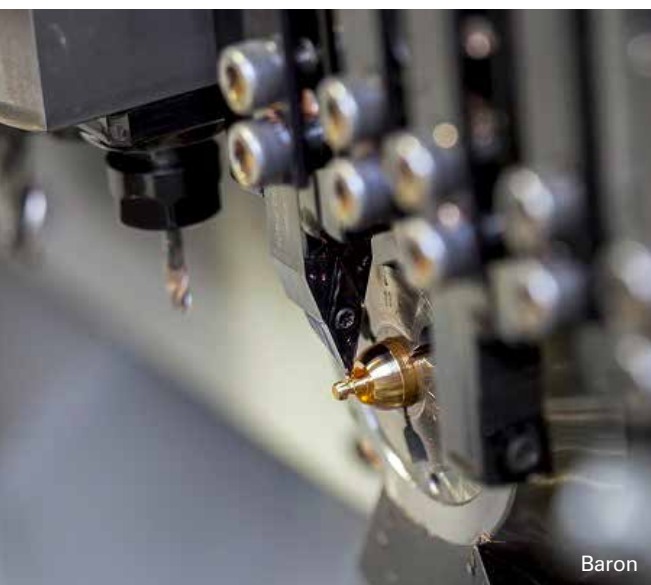
LE BÉLIEU

1, place Théodore Cuenot,
25500 Le Bélieu

Tél. 03 81 67 25 23

Ouverture

- lundi 8 h 30 > 11 h 00
- mardi 13 h 30 > 17 h 30
- vendredi 13 h 30 > 18 h 30



Baron



Mickaël Bourgeois



Bourbon AP



VP Plast